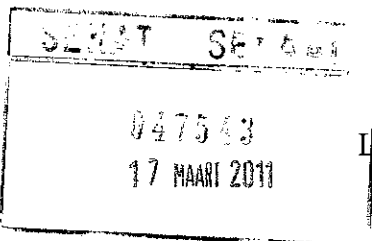




Personne de contact
Mme Isabelle Barra
Secrétaire générale adjointe
Tél. : + 352 466 966 310
Fax : + 352 466 966 208
E-mail : ibarra@chd.lu



Luxembourg, le 14 mars 2011

Monsieur André Flahaut
Président de la Chambre des Représentants

Monsieur Danny Pieters
Président du Sénat

Concerne : Proposition de la présidence belge de la Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne sur le suivi parlementaire de la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et de la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer des discussions que j'ai eues avec les membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration sur la proposition de la présidence belge relative au suivi parlementaire de la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et de la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC).

La position de la Chambre des Députés peut se résumer comme suit :

1. J'aimerais insister d'emblée sur le fait que la Chambre des Députés réitère son refus de créer un nouvel organe, voire une nouvelle institution pour assurer le suivi parlementaire de la PESC et de la PSDC.
2. Le contrôle parlementaire de la PESC et de la PSDC devrait être assuré dans le cadre de la COSAC adaptée comme indiqué ci-dessous, lors de deux réunions annuelles qui pourraient soit suivre immédiatement les réunions plénières de celle-ci, soit être organisées de manière séparée.

En cas de besoin, des réunions supplémentaires pourraient être convoquées.

Les réunions se dérouleraient en principe dans le Parlement national de l'Etat membre qui assure la présidence semestrielle du Conseil ou sinon exceptionnellement dans les locaux du Parlement européen à Strasbourg ou à Bruxelles.

Il serait par ailleurs impératif de revoir les modalités de fonctionnement de la COSAC, en rendant notamment les débats plus vivants en présentant des rapports et en adoptant des

résolutions sur des aspects précis de la PESC et de la PSDC. La méthode de travail de l'Assemblée de l'UEO pourrait servir de référence à cet effet.

De surcroît, il faudrait aussi réfléchir sur la manière d'associer les Parlements non membres de l'Union européenne qui participaient déjà aux travaux de l'UEO et qui sont tout aussi intéressés par la sécurité du continent européen que les Etats membres de l'Union européenne.

3. Les délégations devraient être composées pour cette occasion de spécialistes de la défense.

A l'instar de la COSAC, chaque délégation d'un Parlement national d'un Etat membre de l'Union européenne devrait être composée de six membres.

Si la délégation du Parlement européen peut certes être légèrement supérieure à la représentation des Parlements nationaux pour permettre à davantage de sensibilités ou courants du Parlement européen d'être représentés, il ne serait toutefois pas opportun d'aller jusqu'à lui réserver un tiers des sièges comme proposé par la présidence belge, ce qui lui donnerait un poids démesuré par rapport aux Parlements nationaux.

4. La présidence devrait être assurée par le Parlement national de l'Etat membre qui assure la présidence semestrielle du Conseil.

5. Le secrétariat de la COSAC devrait se charger aussi du secrétariat du volet PESC / PSDC et pourrait se voir adjoindre l'un ou l'autre spécialiste de la défense pour préparer des projets de rapports et de résolutions.

Dans l'attente du plaisir de vous voir prochainement à Bruxelles, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Laurent Mosar
Président de la Chambre des Députés

